



10-21-3

Promouvoir
la gestion durable
de la forêt



PEFC AUVERGNE-RHONE-ALPES

N°1 – Juin 2016

newsletter

PEFC Auvergne-Rhône-Alpes

Antenne Rhône-Alpes (siège social)
Parc de crécy
18 Avenue du Général de Gaulle
69 771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex
Tél: 04 72 53 64 84
contact@pefchrhonealpes.com

Antenne Auvergne
Maison de la Forêt et du Bois
Marmilhat – 10 Allée des Eaux et Forêts
63370 Lempdes
Tél. : 04 73 98 71 30
aacf.pefc@wanadoo.fr



La certification forestière PEFC en Auvergne-Rhône-Alpes, une nouvelle équipe au travail et en synergie pour promouvoir la gestion durable de nos forêts.



EN
PRATIQUE



Quelles conséquences pour les adhérents ?

Maintien automatique de votre certificat PEFC

Tous les adhérents de PEFC Auvergne et de PEFC Rhône-Alpes sont adhérents à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes : votre certificat reste valable jusqu'à sa date d'expiration, sous réserve du respect de vos engagements PEFC. Vous n'avez aucune démarche à faire.

Maintien des deux antennes

Les deux délégations (site de Lempdes et site de Saint Didier au Mont D'Or) sont maintenues pour permettre la nécessaire proximité avec les participants à la certification forestière PEFC.

Les deux Déléguées régionales sont à votre écoute.

NAÏSSANCE DE PEFC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le 06 juin 2016, PEFC Auvergne et PEFC Rhône-Alpes ont fusionné pour former une seule et même association : PEFC Auvergne-Rhône-Alpes (en abrégé : PEFC AURA).

Une Co-Présidence

Afin d'accompagner au mieux la fusion entre les deux entités, Mme Marie-Laure Bellemin-Besse, anciennement Présidente de PEFC Auvergne, et M. Bruno de Quinsonas Oudinot, ancien Président de PEFC Rhône-Alpes ont été nommé Co-Présidents de PEFC Auvergne-Rhône-Alpes.

Les membres de la nouvelle entité

Conformément au traité de fusion adopté par les Assemblées générales extraordinaire de PEFC Auvergne et ordinaire de Rhône-Alpes le 06 juin 2016, PEFC Rhône-Alpes a intégré l'ensemble des membres de PEFC Auvergne et a pris le nom de PEFC Auvergne-Rhône-Alpes.

Ainsi, l'association est composée de membres (voir page suivante) et reste organisée en trois collèges : le collège des producteurs (collège I), le collège des transformateurs (collèges II) et le collège des usagers (collèges III).

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est également issu de la réunion des Conseils d'administration de PEFC Auvergne et PEFC Rhône-Alpes, comme prévu par le traité de fusion.

Il est composé de 27 membres : 12 issus de PEFC Auvergne et 15 issus de PEFC Rhône-Alpes, un membre étant issus des deux entités.

Le Bureau

Le Conseil d'administration de PEFC AURA du 06 juin 2016 a procédé à l'élection du Bureau de l'Association composé de 7 membres issus des différents collèges :

Co-Présidents : Marie-Laure Bellemin-Besse (URFA)(Collège I)
Bruno de Quinsonas Oudinot (URFRA)(Collège I)

Vice-Présidents : Michel Cochet (Groupements des scieurs de RA)
(Collège II)
Jean André (REFORA) (Collège III)

Secrétaire Général : Jacques Grenot (CRPF RA) (Collège I)

Trésorier : Marinette Feuillade (FIBRA) (Collège II)

Trésorier Adjoint : Vianney Taing (PNR Livradois-Forez) (Collège III)

Renouvellement d'adhésion 2017-2021

Votre adhésion expire au 31 décembre 2016 ?

Vous recevrez en fin d'année un formulaire de renouvellement d'adhésion. Il vous suffira de le retourner à :

PEFC Auvergne-Rhône-Alpes, Antenne Rhône-Alpes, Parc de Crécy, 18 Avenue du Général de Gaulle, 69 771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex

LES MEMBRES DE PEFC AURA

COLLÈGE I : LES PRODUCTEURS

Organisme	Représentant	Membre du CA	Membres du Bureau
Fransylva Auvergne (URFA)	Marie-Laure Bellemin-Besse	x	Co-Présidente
Union Régionale des Forestiers privés de Rhône-Alpes (URFRA)	Bruno de Quinsonas-Oudinot	x	Co-Président
Unisylva	Géraldine Fournier	x	
COFORET	Henri Battie	x	
ONF	Jean-Louis Riffaud	x	
ONF	François-Xavier Nicot	x	
URCOFOR Auvergne-Limousin	Dominique Jarlier		
URACOFRA	Guy Charron	x	
CRPF Auvergne	Arnaud de Montlivault	x	
CRPF Rhône-Alpes	Jacques Grenot	x	Secrétaire Général

COLLÈGE II : LES TRANSFORMATEURS

Organisme	Représentant	Membre du CA	Membres du Bureau
Auvergne Promobois	Joël Garmy	x	
FIBRA	Marinette Feuillade	x	Trésorière
CBB	Emmanuel Ripout	x	
SEFA	Jean-Jacques Dubot	x	
Groupement des scieurs de Rhône-Alpes	Michel Cochet	x	Vice-Président
Fibre Excellence	Antoine Elineau	x	
Compagnie de Chauffage de Grenoble	Philippe Clotot	x	
Commerce du bois	Thierry Pichot	x	
Groupement des ETF de la Loire	André Bonnefoy		

COLLÈGE III : LES USAGERS DE LA FORÊT

Organisme	Représentant	Membre du CA	Membres du Bureau
FRC Auvergne	Carole Beuze	x	
FRC RA	Marc Chautan	x	
PNR Livradois-Forez	Vianney Taing	x	Trésorier-adjoint
APARA	En cours		
FRANE	Christophe Gathier	x	
FRAPNA	Bernard Bachasson	x	
PNR Volcans d'Auvergne	Nicole Viguès	x	
Chambre régionale d'Agriculture	Laurent Duplomb		
REFORA	Jean André	x	Vice-Président
UFCS-Familles Rurales	Myrose Grand	x	
Comité régional de la Randonnée Pédestre	Jean-Pierre Feuvrier	x	

ADHERER



Vous êtes propriétaire forestier et vous souhaitez adhérer à l'association ?

Un dossier d'adhésion peut vous être envoyé par mail ou courrier postal sur simple demande auprès de PEFC AURA.

Il est également téléchargeable à :

<http://www.pefc-france.org> rubrique propriétaire forestier.

La démarche est simple. Il vous suffit de conserver le cahier des charges national pour le propriétaire forestier et de remplir le formulaire d'adhésion puis de retourner celui-ci accompagné de votre cotisation à :

*PEFC Auvergne-Rhône-Alpes
Antenne Rhône-Alpes
C/o CRPF Rhône-Alpes
Parc de crécy
18 Avenue du Général de Gaulle
69 771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex
Tél : 04 72 53 64 84
Mail : contact@pefcrhonealpes.com*

Quelques rappels

Un seul dossier doit être présenté pour les indivisions, les ASLGF et les syndicats mixtes de gestion forestière. Dans tous les autres cas : un dossier d'adhésion par propriétaire doit être retourné.

Le propriétaire est tenu de déclarer la totalité de sa surface forestière qu'il possède en Auvergne-Rhône-Alpes.

PEFC est un système sérieux et solidaire : le non-respect des engagements pris est susceptible de mettre en difficulté l'ensemble des propriétaires certifiés PEFC de la région.

Si vous réalisez vous-même vos coupes et/ou travaux forestiers sur votre propriété, vous êtes tenu de respecter le cahier des charges national pour l'exploitant forestier (Annexe 7), téléchargeable sur <http://www.pefc-france.org/> et disponible sur demande auprès de PEFC AURA.

LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DE PEFC AURA

PEFC AURA poursuit les programmes d'accompagnement de PEFC Auvergne et de PEFC Rhône-Alpes.

Qu'est-ce que le programme d'accompagnement ?

PEFC Auvergne et PEFC Rhône-Alpes, avec le soutien de leurs membres, développaient chaque année un plan d'actions afin d'accompagner les propriétaires et les exploitants forestiers dans leur démarche de certification forestière PEFC. Cet accompagnement a été mis en commun lors de la fusion des deux entités.

En effet, les adhérents, tant propriétaires qu'exploitants, s'engagent à respecter des principes de gestion durable et PEFC s'engage en retour à faciliter leur mise en œuvre. Pour se faire, le programme d'accompagnement définit les actions que doit mener PEFC AURA sur son territoire de compétence et se décline en 25 thèmes qui reprennent les divers points des cahiers des charges pour le propriétaire et pour l'exploitant forestier.

Des invitations par e-mail

Les adhérents à PEFC AURA peuvent également être conviés à un certain nombre d'évènements (réunions d'informations, formations, visites, etc.) et peuvent être destinataires de divers documents (fiches techniques, articles, etc.). Chacune de ces actions correspond à un ou plusieurs des trois thèmes du programme d'accompagnement (La forêt et les hommes/ Environnement et Biodiversité/ Sylviculture et Production ligneuse).

Pour des raisons pratiques, ces envois se font essentiellement par voie électronique. Pour bénéficier pleinement du programme d'accompagnement de PEFC AURA et recevoir notre Newsletter, veillez à transmettre une **adresse mail ainsi qu'un numéro de téléphone** valides lors de votre adhésion. Si vous ne l'avez pas fait, rien n'est trop tard ! Contactez l'antenne Rhône-Alpes par mail ou téléphone (contact@pefcrhonealpes.com ou Tél: 04 72 53 64 84) pour compléter votre dossier.

Des documents en libre téléchargement

Les pages des sites internet Auvergne Promobois et de PEFC France régions Rhône-Alpes et Auvergne dédiées au programme d'accompagnement sont en cours de révision pour être étendues à Auvergne-Rhône-Alpes. Ces outils vous permettent de télécharger gratuitement au format PDF de la documentation en lien avec le programme d'accompagnement de PEFC AURA. Rendez-vous sur :

<http://www.auvergne-promobois.com/pefc-auvergne-rhone-alpes> ou <http://www.pefc-france.org/regions>

Ces pages internet vous permettent également de consulter les cahiers des charges nationaux pour le propriétaire forestier et l'exploitant forestier.

Directeurs de publication : Marie-Laure BELLEMIN-BESSE et Bruno de Quinsonas-Oudinot

Rédaction : PEFC Auvergne-Rhône-Alpes

Crédits photographiques : PEFC Auvergne-Rhône-Alpes

Avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

AUVERGNE – Rhône-Alpes